

Rapport d'étape 2023



Table des matières

1. Généralités.....	1
Déclaration d'intention	1
En résumé	2
Personne-ressource et processus de rétroaction	3
Autres formats	4
2. Éléments visés à l'article 5 de la LCA	6
Environnement bâti	6
Emploi	8
Technologies de l'information et des communications (TIC)	11
Communications autres que les TIC	14
Approvisionnement	17
Conception et prestation de programmes et de services	18
Transport	19
3. Formation.....	20
4. Consultations	21
5. Rétroaction.....	23
6. Conclusion	24

1. Généralités

Déclaration d'intention

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a à cœur d'être accessible à tous. Elle tient entre autres à ce que ses lieux de travail, ses activités et ses services soient accessibles aux personnes handicapées. Elle comprend que les besoins en la matière évoluent au fil du temps et que seules les personnes handicapées peuvent juger de leur propre expérience et de l'accessibilité dont elles ont besoin. Elle prend donc l'engagement d'être à leur écoute et d'accroître sans cesse l'accessibilité pour l'ensemble des intéressés. Il s'agit notamment des personnes qui s'intéressent à ses activités, comme ses employés, le public et le personnel de ses institutions membres (banques, coopératives de crédit, etc.). Dans la mesure du possible, elle compte éliminer les obstacles à mesure qu'elle en prendra conscience, même s'ils ne figurent pas dans le présent plan.

En résumé

Au cours de la dernière année, nous avons déployé de grands efforts pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans notre tout premier plan sur l'accessibilité. Voici quelques-unes de nos réalisations :

- Nos employés peuvent réserver le poste de travail qui leur convient. Ils peuvent choisir parmi différentes zones (silencieuses ou pas) et différents types de bureaux.
- Nous avons revu notre processus d'embauche pour accroître l'accessibilité. Les commentaires des candidates et candidats ont été positifs.
- Nous cherchons à offrir des formations sur l'accessibilité à nos équipes des TI et des communications.
- Notre webmestre (responsable du site Web) a suivi une formation poussée sur l'accessibilité.

Personne-ressource et processus de rétroaction

La SADC souhaite recevoir des commentaires, même anonymes, sur son plan et les progrès réalisés. Elle est également à l'écoute des commentaires sur son accessibilité en général. Elle en prendra connaissance de bonne foi et prendra des mesures pour éliminer les obstacles qui lui seront signalés.

La personne suivante recueille et conserve les commentaires reçus :

Gestionnaire de programmes, Diversité, équité, ouverture à l'autre et conformité

accessibility-accessibilite@cdic.ca

1-800-725-2704

50, rue O'Connor, 17^e étage

Ottawa (Ontario)

K1P 6L2

Vous trouverez des renseignements sur la manière de communiquer avec la SADC sur son site Web public et dans la page <https://www.sadc.ca/accessibilite>.

Nous accuserons réception des commentaires reçus dans un délai d'une semaine, sauf si vous les avez transmis de manière anonyme. Nous réunirons dans le même document tous les commentaires reçus sur l'accessibilité et nous les conserverons pendant au moins sept ans. Les commentaires reçus nous aideront à mesurer le degré de réalisation de nos objectifs en matière d'accessibilité, à recenser des obstacles dont nous n'étions pas conscients et à parfaire notre plan et nos rapports d'étape.

Autres formats

Pour obtenir le présent document ou notre plan sur l'accessibilité dans un autre format, ou encore une description de notre processus de rétroaction, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Gestionnaire de programmes, Diversité, équité,
ouverture à l'autre et conformité

accessibility-accessibilite@cdic.ca

1-800-725-2704

50, rue O'Connor, 17^e étage

Ottawa (Ontario)

K1P 6L2

Vous trouverez une version électronique du présent document, compatible avec les technologies d'assistance, sur la page <https://www.sadc.ca/accessibilite>.

On peut demander une version imprimée ou en gros caractères du présent document (prévoir un délai de 15 jours).

On peut aussi demander une version en braille ou audio (prévoir un délai de 45 jours).

2. Éléments visés à l'article 5 de la LCA

Environnement bâti

Dans notre plan sur l'accessibilité, nous nous sommes fixé trois objectifs en ce qui a trait à l'environnement bâti. Vous trouverez ci-dessous une description de ces objectifs et des progrès réalisés.

1. **Objectif :** D'ici mars 2023, la SADC aménagera des « zones de tranquillité » dans ses bureaux. Les employés pourront y travailler lorsque la zone à aire ouverte ne leur convient pas.

Réalisation : La SADC a mis en place un système de bureau à la carte. Différents postes de travail sont mis à la disposition des employés, comme des espaces fermés silencieux. Ce système permet à chaque employé de choisir l'espace de travail qui lui convient, ce qui a permis d'améliorer l'accessibilité de nos bureaux pour les personnes handicapées.

2. **Objectif :** D'ici juin 2023, la SADC mettra à jour ses plans d'évacuation en cas d'urgence pour tenir compte des personnes handicapées, à Ottawa et à Toronto.

Réalisation : La SADC a mis à jour ses plans d'évacuation pour ses bureaux d'Ottawa et de Toronto. Les deux plans incluent désormais des dispositions pour les personnes handicapées. Nous avons désigné des membres du personnel pour porter assistance aux personnes handicapées en cas d'urgence. De la formation leur a également été offerte.

3. **Objectif :** D'ici décembre 2023, la SADC évaluera le besoin d'ajouter des fonctions d'accessibilité dans ses locaux d'Ottawa et de Toronto.

Réalisation : La SADC devrait avoir terminé l'examen de ses bureaux d'ici décembre 2023, l'échéance qu'elle s'était fixée. Par la suite, elle apportera les changements nécessaires pour améliorer l'accessibilité dans ses locaux. Les prochains rapports d'étape et les futures versions du plan sur l'accessibilité contiendront plus de détails à ce sujet.

Emploi

Dans notre premier plan sur l'accessibilité, nous nous sommes fixé quatre objectifs en ce qui a trait à l'emploi. Vous trouverez ci-dessous une description de ces objectifs et des progrès réalisés.

1. **Objectif :** D'ici juin 2023, la SADC adoptera un nouveau mécanisme de réponse à ses offres d'emploi pour les candidats qui ont du mal à utiliser le système en ligne actuel.

Réalisation : La SADC n'a pas encore adopté de nouveau mécanisme. Elle continue néanmoins d'offrir des accommodements aux candidats qui en ont besoin, à l'étape de l'entrevue et tout au long du processus d'embauche.

Elle compte mettre à jour son système en ligne en 2024. Ce sera l'occasion d'éliminer les obstacles.

2. **Objectif :** D'ici la fin de 2023, la SADC se dotera d'une politique en matière d'accommodements visant les employés et candidats handicapés.

Réalisation : La SADC travaille actuellement à l'élaboration de cette politique. Elle devrait l'avoir terminée et diffusée d'ici la fin de 2023.

3. **Objectif :** D'ici la fin de 2023, la SADC passera en revue ses pratiques d'embauche pour en recenser les obstacles éventuels. Elle planifiera ensuite l'élimination de ces obstacles.

Réalisation : La SADC a terminé l'examen de ses pratiques d'embauche. Ses descriptions de poste sont rédigées à la lumière de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) de façon à être le plus inclusives possible. La SADC a consulté des personnes neuro-atypiques. Au vu de leurs commentaires, les descriptions de poste n'incluront que les compétences essentielles et seront écrites dans un langage clair. Nous avons élaboré une politique en matière d'accommodements destinés aux personnes qui postulent et au personnel. Nous avons formé et encadré

les personnes qui embauchent sur les stratégies à adopter pour rendre le milieu de travail plus accessible.

Nous avons déjà reçu des commentaires positifs sur les accommodements accordés dans le cadre du processus d'embauche.

4. **Objectif :** D'ici la fin de 2024, la SADC évaluera l'accessibilité de sa plateforme d'offres d'emploi. Elle planifiera ensuite l'élimination des obstacles recensés.

Réalisation : Cet examen sera bientôt terminé. Ses conclusions aideront à la refonte de cette plateforme en 2024. Le but est d'éliminer autant d'obstacles que possible.

Technologies de l'information et des communications (TIC)

Dans notre tout premier plan sur l'accessibilité, nous nous étions fixé trois objectifs en ce qui a trait aux technologies de l'information et des communications (TIC). Vous trouverez ci-dessous une description de ces objectifs et des progrès réalisés.

1. **Objectif :** D'ici la fin de 2023, la SADC évaluera l'accessibilité de son site Web et demandera à des personnes handicapées d'en faire l'essai. Elle éliminera les menus obstacles soulignés par les personnes consultées ou découverts autrement, entre autres par les moyens suivants :
 - Optimisation de la taille des caractères et des contrastes
 - Amélioration de la structure et de la présentation des pages
 - Facilitation de la navigation pour les utilisateurs de lecteur d'écran

Réalisation : La SADC a mené l'examen de son site Web au début de 2023. Elle a alors recueilli, de façon informelle, les observations de personnes handicapées. Les obstacles recensés dans le cadre de l'examen et de la consultation de ces personnes ont été éliminés. Nous demeurons à l'affût des obstacles qui pourraient être recensés, que nous nous empresserions de supprimer. La SADC s'engage à respecter la norme WCAG 2,0 AA. Elle a en outre intégré à son site un widget d'accessibilité pour améliorer l'expérience des utilisateurs.

2. **Objectif :** D'ici la fin de 2024, la SADC évaluera l'accessibilité de son site Web interne, soit le site intranet de son personnel. Elle s'efforcera ensuite d'éliminer le plus d'obstacles possible.

Réalisation : La SADC évalue actuellement son site intranet et fait les changements qui s'imposent. Nous entendons améliorer l'expérience des utilisateurs grâce à des widgets. Par ailleurs, nous passons en revue toutes nos pages pour voir si elles respectent les normes d'accessibilité. Nous devrions avoir terminé l'examen et la mise à jour de notre site intranet d'ici la fin 2024.

- Objectif :** D'ici la fin de 2024, la SADC donnera à tous ses employés qui créent ou modifient du contenu Web une formation sur l'accessibilité.

Réalisation : La SADC cherche actuellement des possibilités de formation sur l'accessibilité, pour les employés qui créent ou modifient des pages Web. La formation sera offerte d'ici la fin de 2024.

Notre webmestre (la principale personne à s'occuper de notre site Web) a suivi une formation approfondie sur l'accessibilité dans le cadre du programme sur les compétences essentielles en accessibilité Web et de la certification en accessibilité. Il mettra régulièrement à jour ses compétences en la matière. Nous espérons qu'il donnera l'exemple à notre équipe des TI et que ses efforts feront ressortir l'importance de l'accessibilité des technologies de l'information et des communications.

Communications autres que les TIC

La SADC veille à l'accessibilité de ses activités de sensibilisation. Étant au service du public, elle sait à quel point l'accessibilité est importante et que la sensibilisation aide les gens à prendre des décisions éclairées concernant leur argent. Et puis, on peut toujours faire mieux. Dans notre tout premier plan sur l'accessibilité, nous nous étions fixé cinq objectifs en ce qui a trait à nos communications (autres que les TIC). Vous trouverez ci-dessous une description de ces objectifs et des progrès réalisés.

1. **Objectif :** D'ici la fin de 2023, les principaux documents qui s'adressent au public seront offerts dans différents formats.

Réalisation : La SADC travaille à cet objectif. Nous avons déterminé quels documents sont « essentiels pour le public ». Nous cherchons maintenant à réduire le nombre de documents affichés sur notre site Web.

Nous espérons rendre pleinement accessibles d'ici la fin de 2023 tous les documents destinés au grand public.

2. **Objectif :** D'ici la fin de 2023, nous prendrons les mesures suivantes pour rendre plus accessibles nos publications dans les réseaux sociaux :

- Veiller à ce que nos coordonnées et l'adresse de notre site Web soient bien visibles sur toutes les plateformes
- Rédiger nos messages en langage clair et sans acronymes
- Mettre une majuscule à chaque mot d'un mot-clic et placer les mots-clics en fin de légende
- Rattacher du texte de remplacement à toutes les images
- Utiliser des photos dont les couleurs sont très contrastées
- Dans la mesure du possible, ajouter à nos vidéos des sous-titres synchronisés et des transcriptions descriptives

Réalisation : Nous faisons tout notre possible pour que nos messages sur les réseaux sociaux respectent les meilleures pratiques. Voici la source qui nous sert de guide : [Social Media Accessibility | Accessibility Hub \(queensu.ca\)](https://www.queensu.ca/accessibilityhub/2019/05/01/social-media-accessibility/).

3. **Objectif :** D'ici la fin de 2023, la SADC fera en sorte que toutes ses vidéos soient sous-titrées et faciles d'accès.

Réalisation : Nous avons ajouté des sous-titres à d'anciennes vidéos. Nous devons faire une dernière vérification pour nous assurer qu'aucune vidéo ne nous a échappée. Ce travail sera terminé à la fin de 2024.

4. **Objectif :** D'ici la fin de 2024, la SADC publiera des transcriptions de toutes ses vidéos pour que les personnes qui ne peuvent les regarder ou les écouter aient accès à leur contenu.

Réalisation : Nous nous servons de la transcription automatisée pour toutes nos vidéos sur YouTube. D'ici à la fin de 2024, nous aurons passé en revue toutes les vidéos et vérifié qu'elles ont toutes des sous-titres.

5. **Objectif :** D'ici la fin de 2024, la SADC donnera à tous ses employés qui s'occupent de communications une formation sur l'accessibilité.

Réalisation : Nous avons commencé à donner de la formation aux employés qui s'occupent des communications. En 2022, nous avons organisé un atelier sur le langage clair.

En 2024, nous comptons trouver de la formation plus officielle pour notre personnel des communications. Nous offrirons cette formation dès que possible.

Approvisionnement

Dans notre premier plan sur l'accessibilité, nous nous sommes fixé un objectif en ce qui a trait à l'approvisionnement. Vous trouverez ci-dessous une description de cet objectif et des progrès réalisés.

1. **Objectif :** D'ici la fin de 2024, la SADC définira des règles sur l'accessibilité applicables à ses pratiques d'approvisionnement. Il faudra décider quand l'accessibilité s'applique et comment, et passer en revue tous les modèles, dans le but de recenser les situations où l'on pourrait ou devrait tenir compte de l'accessibilité.

Réalisation : Nous sommes actuellement à la recherche des meilleures pratiques sur l'approvisionnement et l'accessibilité. Une fois nos recherches terminées, nous commencerons à changer nos processus d'approvisionnement. Ce travail devrait être achevé à la fin de 2024.

Conception et prestation de programmes et de services

Dans notre premier plan sur l'accessibilité, nous ne nous sommes pas fixé d'objectif en ce qui a trait à nos programmes et services. La raison première est que nous sommes là principalement pour informer le public et que nous le faisons surtout grâce aux technologies de l'information et des communications et d'autres formes de communication (non-TIC). Les objectifs que nous nous sommes fixés dans les autres parties de notre plan serviront à améliorer nos programmes et nos services.

La SADC continuera de chercher à améliorer ses programmes et services en ce qui a trait à l'accessibilité. Tout nouvel obstacle recensé à ce chapitre sera couvert dans nos futurs plans et rapports d'étape.

Transport

La SADC n'offre aucun service de transport. Cet élément n'est donc pas pertinent.

3. Formation

Dans notre premier plan sur l'accessibilité, nous nous étions engagés à former tous nos employés aux handicaps et à l'accessibilité d'ici la fin de 2024.

Pour y arriver, nous avons commencé par inviter des conférenciers pour nous informer et nous sensibiliser à ces sujets. Nous avons souligné la semaine nationale de la sensibilisation à l'accessibilité en mai, à l'occasion de laquelle un conférencier nous a entretenus du monde du travail et des handicaps, et nous avons fêté la journée mondiale des personnes handicapées. Nous avons aussi accueilli quelqu'un qui nous a parlé d'accommodements, de santé mentale et de bien-être au travail.

D'ici la fin de 2024, nous disposerons d'un programme de conférences qui servira à sensibiliser nos employés aux personnes en situation de handicap. Nous espérons que les conférenciers invités leur permettront de mieux comprendre ces questions et qu'il en résultera un milieu de travail plus ouvert et inclusif pour les personnes handicapées.

4. Consultations

La SADC tient à être à l'écoute des personnes handicapées et à apprendre d'elles. C'est pourquoi elle entend consulter ces personnes sur tous les aspects de son plan et de ses rapports sur l'accessibilité.

Pour rédiger le présent rapport, nous avons consulté des employés handicapés et un groupe de personnes en situation de handicap. Nous avons consulté nos employés par le biais d'un sondage, dans lequel nous leur demandions leur avis sur les progrès réalisés. Vingt-sept (27) personnes ont répondu au sondage, dont six personnes handicapées. Nous avons reçu des commentaires ciblés, notamment sur la difficulté à ouvrir certaines portes, au bureau. Cet obstacle a été signalé lors de l'audit sur l'accessibilité et consigné dans la partie Environnement bâti du présent rapport. Nous travaillons à éliminer les obstacles signalés. On nous a aussi fait remarquer le manque d'accessibilité de nos réunions internes, en particulier pour les employés sourds ou malentendants. Dans l'ensemble, nos employés sont contents de voir que nous faisons des progrès. Ils sont nombreux à suggérer que nous

portions davantage attention aux handicaps invisibles et aux personnes neuro-atypiques. Nous tiendrons compte de cette rétroaction dans le cadre de nos prochaines activités et de notre prochain plan sur l'accessibilité.

Nous avons animé un groupe de discussion composé de huit personnes handicapées de partout au pays. Ces personnes représentent les gens handicapés avec qui la SADC pourrait être amenée à communiquer. Nous leur avons envoyé une version antérieure du présent rapport et leur avons demandé leur opinion au cours d'une réunion en ligne. Nous avons pu intégrer leur rétroaction dans le présent document. Par exemple :

- On nous a demandé de donner plus de détails, dans certains cas, notamment sur la formation qu'a suivie notre webmestre, ce que nous avons fait.
- On nous a aussi conseillé sur la façon de rendre notre rapport accessible à tous. Par exemple, nous devrions éviter les tableaux, qui ne sont pas accessibles aux personnes qui se servent d'un lecteur de site Web.
- On nous a demandé d'être plus clairs par endroits et d'ajouter des définitions.

- Le groupe s'est félicité de notre rapport et de notre engagement envers l'accessibilité. On nous a encouragés à toujours faire mieux en matière d'accessibilité.

5. Rétroaction

Nous n'avons reçu aucune rétroaction par la voie habituelle prévue à cet effet. Cela pourrait s'expliquer par le fait que le public n'interagit pas souvent avec la SADC. Nous sommes là pour protéger l'argent des Canadiennes et des Canadiens. Mais tout le monde n'a pas forcément entendu parler de la SADC et n'a donc pas eu l'occasion de nous parler d'accessibilité.

Nous avons eu des nouvelles de nos employés handicapés dans le cadre de nos activités de consultation (voir la partie Consultations plus haut). Notre porte reste ouverte pour parler d'accessibilité à la SADC et de notre plan et de nos rapports en la matière.

6. Conclusion

La SADC poursuit ses efforts pour être plus accessible. Elle fait le suivi de ses réalisations à cette fin. L'année qui vient et au-delà, nous poursuivrons dans cette direction. Nous réfléchissons déjà à notre prochain plan sur l'accessibilité et aux occasions qui se présenteront pour être encore plus accessibles.